

Inscription en ligne 2023-2024

Les inscriptions pour la saison 2023-2024 sont disponibles à partir de maintenant.

Nouveauté – les inscriptions se font maintenant à partir du site Spordle.

Cliquez sur le lien suivant pour faire l'inscription : [Inscription des participants](#)

Points à faire attention lors de l'inscription – à lire.

1. Vous avez jusqu'au 23 juillet pour vous inscrire au tarif régulier, après cette date, un frais d'inscription tardive de 50\$ sera ajouté à chaque joueur
2. **Vous devez obligatoirement faire une seule inscription par famille**
3. Si votre enfant n'a jamais été inscrit dans le Hockey Mineur de St-Rémi vous pourrez procéder à l'inscription que nous validerons par la suite. Une preuve de résidence (compte d'hydro) devra être mise au dossier.
4. Si vous avez un montant dû pour la saison précédente, (ex : Chandails non remis) vous ne pourrez procéder à l'inscription, vous devrez communiquer avec nous, payer le solde et ensuite vous pourrez procéder.

**** Notez qu'à partir du 1 novembre 2023, l'AHMJQ se réserve le droit de retirer les droits de jeu à tout joueur n'ayant pas payé en totalité la saison 2023-2024.**

ATTENTION:

Marche à suivre :

Veillez-vous référer à la procédure d'inscription pour parent qui est joint au courriel. Important de bien lire le guide et suivre les étapes. C'est simple si vous suivez le tout.

Vous devez vous connecter au site Spordle à la première étape, la plus importante à suivre! Le lien n'est pas dans le guide puisqu'il s'agit d'un guide général, vous devez prendre celui en bleu au début de ce courriel.

Lorsque vous ouvrez la page d'accueil de l'inscription en ligne, vous devez créer votre compte. Vous cliquez sur « Connexion » dans le haut à droite.



Notez que votre courriel et mot de passe ne sont plus fonctionnels puisque nous avons changé le site.

Paiement - informations importantes

Paiement de l'inscription par Carte de crédit (option recommandée):

Vous devez choisir entre l'option paiement complet ou 3 versements.

Si vous avez choisi l'option 3 versements,

- 1^{er} versement : à l'inscription (frais divers + 30% du montant de l'inscription)
- 2^e versement : 1 septembre (50% du montant restant)
- 3^e versement : 1 octobre (le solde)

Les paiements seront pris directement sur votre carte à ces dates.

* Si votre carte expire durant cette période, veuillez communiquer avec nous pour que nous puissions changer votre numéro de carte dans le système.

Pour membre Desjardins - paiement de l'inscription par AccesD (choisir option virement interact):

1) Le paiement initial identifié par le système et sur votre facture reçue par courriel doit nous être envoyé immédiatement (frais divers + 30% du montant de l'inscription).

2) Le nom du joueur doit figurer dans la description de la transaction

3) Le reste du paiement peut être échelonné sur 2 versements,

1^{er} = 1 septembre,

2^{ième} = 1 octobre

4) Détail du compte de l'AHMJQ

Institution : 815

Transit : 30415

No compte : 6211536

5) Envoyer un courriel à Ahmjq.tresorerie@gmail.com avec le nom de votre enfant, la date de naissance et le montant de votre transfert.

BONNE SAISON !!